

# TRAIT D'UNION

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-GENIS-POUILLY

## ACCORD POLITIQUE CONTRE LE TRAM SANS CONCERTATION AVEC LES HABITANTS





## SOMMAIRE

<b>DOSSIER</b>	<b>3</b>
Centre Culturel Jean Monnet, début des travaux	
<b>ÇA S'EST PASSÉ À SAINT-GENIS</b>	<b>6</b>
<b>ACTUALITÉS</b>	<b>8</b>
L'extension du tramway vers Saint-Genis-Pouilly refusée par Berne	
Lutte contre l'habitat indigne !	
Chéquiers jeunes 01 pour les spectacles du théâtre du Bourdeau	
<b>FLASH SUR</b>	<b>10</b>
Le restaurant scolaire décroche le label « Ecocert » niveau 2 – 2e carottes !	
<b>VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>11</b>
Location de salles municipales	
C'est reparti pour les ateliers seniors !	
<b>DÉMOCRATIE LOCALE</b>	<b>12</b>
Conseil municipal du 4 septembre 2018	
Expression des listes du conseil municipal	
Intercommunalité	
<b>CULTURE</b>	<b>14</b>
Théâtre du Bourdeau	
Médiathèque	
<b>CE MOIS-CI À SAINT-GENIS</b>	<b>16</b>
Commémoration du 100 <sup>e</sup> anniversaire de l'armistice	

## NUMÉROS UTILES

**SAMU** : 15  
**Pompiers** : 18 ou 112  
**Gendarmerie de Thoiry** : 04 50 42 12 01  
**Gendarmerie Nationale** : 17  
**Centre antipoison (Lyon)** : 04 72 11 69 11  
**Samu social** : 115  
**Enfance maltraitée** : 119  
**Pharmacie de garde** : 3237  
**Médecin de garde** : 15  
**Clinique Vétérinaire Anima-Vet (Saint-Genis-Pouilly)** : 04 50 41 85 85  
**Clinique Vétérinaire le Colomby (Cessy)** : 04 50 41 76 45  
**Service d'urgence vétérinaire du Pays de Gex joignable 24/24** : 0899 199 984  
**Régie des eaux Gessiennes (astreinte)** : 04 85 29 20 00

LE TRAIT D'UNION est édité par la Ville de Saint-Genis-Pouilly / **Directeur de publication** : Hubert Bertrand / **Rédaction** : Service communication / **Crédit photo** : Mairie de Saint-Genis-Pouilly – Anim Pep's and Fun – Pierre Louis Faloci – Département de l'Ain / **Mise en page** : Un point c'est tout / **Impression** : Imprimerie Est'Imprim / **Tirage** : 6400 Ex. / N°ISSN : 1268-4554 / **Dépôt légal** : 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

## ÉDITO



La population de notre commune parce qu'elle est, pour beaucoup, soit jeune soit récemment installée a besoin de se créer un présent et un avenir qui pallie ce manque d'histoire commune. En effet peu de nos habitants ont partagé la même école et les mêmes associations ce qui fait qu'aujourd'hui la municipalité doit tricoter un maillage qui rallie et associe les habitants. C'est aussi une chance parce que nous pouvons ensemble mettre en place des structures qui doivent répondre aux besoins et cela dans de bonnes conditions. Ainsi pour partager ce temps d'habiter ensemble les points importants de rencontre sont les équipements de sports et les équipements culturels. Evidemment les premières priorités ont été les enfants, les crèches, les écoles et les services aux familles et nous avons aussi bien que possible répondu à cette attente. C'est pourquoi notre équipe municipale a largement anticipé la venue de enfants et c'est ainsi que se sont réalisées les crèches, les écoles de Pregnin, de Bobby Lapointe, de la Diamanterie avec les restaurants scolaires, les salles familiales adjacentes et évidemment une partie des équipements de sports avec un nouveau gymnase. Actuellement se construit la piscine qui sera opérationnelle fin 2019. Le programme sportif est en attente d'un complément très attendu avec les terrains de sports Sous les Vignes, pour le moment bloqué par les propriétaires des terrains que chacun connaît puisqu'ils avaient fait une très importante publicité de leurs arguments d'opposition. Cette péripétie très pénalisante porte préjudice à l'installation de terrains de tennis couverts pour les amateurs de sports en particulier pour les enfants mais la commune n'a pas d'autres alternatives en la matière que d'attendre les décisions de justice. Chacun, de bonne foi, peut constater que les efforts de ces dernières années ont été très importants en matière de sports. L'autre orientation pour créer des liens entre nos concitoyens est la vie associative et culturelle, c'est pourquoi notre équipe a décidé de se donner les moyens en matière d'équipement structurant, en rénovant et en agrandissant, le centre culturel Jean Monnet. Dans une commune habitée par environ 100 nationalités, notre pot commun de vie pour s'apprécier et se comprendre passe par notre évolution partagée, par la connaissance par la place donnée à la culture. Après la médiathèque, les bureaux associatifs, l'école de musique et surtout le théâtre, il faut constater que les outils sont partiellement satisfaisants. Nous pourrions nous contenter et ne pas réaliser le nouveau Jean Monnet. Pourtant nous avons besoin d'un équipement de notre temps qui réponde au besoin d'aujourd'hui et qui anticipe les besoins de demain. La détermination de notre équipe à ne pas prendre de retard dans l'aménagement de notre commune nous a conduit aussi à choisir un lieu central où chacun se retrouvera à pied. Ces choix s'assument et se partagent et c'est notre plus grande joie de servir l'intérêt de nos concitoyens.

**Hubert BERTRAND,**  
Maire de Saint-Genis-Pouilly



# CENTRE CULTUREL JEAN MONNET, DÉBUT DES TRAVAUX



NOTRE CENTRE CULTUREL DATANT DE 1944 ET RÉHABILITÉ IL Y A PLUS DE 40 ANS VA CONNAÎTRE DANS LES PROCHAINS MOIS D'IMPORTANTS TRAVAUX AVEC SON EXTENSION ET SA RÉHABILITATION. NOUS VOULONS RESTAURER ET MODERNISER CE BÂTIMENT POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE NOTRE ÉPOQUE.

## Un monument historique pour la ville

### UN BÂTIMENT DU 17<sup>E</sup> SIÈCLE

Il s'agit d'un des bâtiments les plus anciens de la commune. À l'origine, c'était une ferme attenante au centre de Saint-Genis.

Les fermes gessiennes présentent des caractéristiques communes : ce sont des maisons à base rectangulaire et à cour ouverte partiellement pavée. Elles sont coiffées d'un large toit à deux pans débordant uniquement sur la façade principale où se succèdent les portes de l'habitation, de la grange et de l'étable.

Inutilisé pendant de nombreuses années, le bâtiment tombe en ruine. Il est entièrement réhabilité par la commune dans les années 1980, et devient un centre culturel avec une grande salle de spectacle, une salle d'exposition et des petites salles de réunions pour les associations.

Le Centre Culturel Jean Monnet a pris de l'ampleur et attire un public toujours plus fidèle aux spectacles et aux animations associatives et professionnelles. Avec un taux d'occupation proche de 100 % de ses différentes salles, il devenait urgent pour la ville de disposer d'espaces supplémentaires pour l'expression artistique et culturelle sous toutes ses formes. Après concours, c'est le dossier de l'agence Faloci Associée à Egis et Acoustb, qui a été retenu. Le parti pris de l'architecte est d'ancrer ce symbole de la culture dans le paysage Saint-Genésien et de recréer une identité forte pour le Centre Culturel.

### ACHEVER L'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE

La réhabilitation et l'extension du Centre Culturel Jean Monnet s'inscrivent dans la continuité des aménagements réalisés en centre-ville. La rénovation du centre culturel est ainsi le point d'orgue de la restructuration du cœur de ville qui s'achève.





# Un projet audacieux

C'est un projet d'envergure qui s'annonce. De la restauration du bâtiment à la création de nouveaux espaces plus modernes et adaptés, découvrez les grandes lignes du projet.

Le projet du Centre Culturel Jean Monnet se divise en deux interventions distinctes. Dans un premier temps, le projet propose l'extension du centre culturel et dans un deuxième temps la réhabilitation du bâtiment actuel.

## L'EXTENSION DU CENTRE CULTUREL

Elle se développe sur 2 niveaux :

### AU NIVEAU DU PARKING :

- des locaux destinés au personnel :
  - un parking
  - des locaux techniques et de stockage
  - des locaux fonctionnels : office traiteur et loges pour les artistes
- des locaux à usage associatif :
  - deux salles de réunion et de réception
  - une cuisine
- un logement de gardien

Les salles associatives prennent places au rez-de-parking, sous l'espace d'accueil. Les locaux techniques, le garage, l'aire de livraison, les espaces de stockage, les locaux dédiés aux techniciens (vestiaires et sanitaires) et les espaces pour les artistes sont situés sous la grande salle. Un logement de gardien, ouvert sur un patio, près du parking bas, viendra compléter ce niveau

### AU NIVEAU DU PARVIS :

- un accueil général
- une salle de spectacle
- un espace de liaison avec la salle existante

Le projet est basé sur un respect du bâtiment existant. Le premier volume se compose du hall d'accueil. Il se situe en face du parvis. Il rejoint la salle polyvalente par le deuxième volume divisant le grand patio en deux sous-espaces. Le troisième volume est celui de la grande salle polyvalente. Elle est divisible en deux grâce à une cloison amovible. Elle peut avoir de très nombreuses configurations par la présence d'une tribune amovible. Ainsi il sera possible d'avoir deux salles exploitables indépendamment, une configuration de grande salle complète comprenant 1039 sièges ou 2240 places debout. Le fond de cette scène pourra s'ouvrir en transparence sur la jonction donnant sur la salle polyvalente existante.



## LA RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL

Concernant le bâtiment datant du XVIIe, il sera intégralement remis aux normes. Les normes handicap actuelles nécessitent la création de deux ascenseurs. L'intégration dans le bâtiment existant permettra que tous les niveaux et demi-niveaux de l'édifice soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le traitement des murs, plafonds et sol de l'intérieur du bâtiment d'une manière générale sera revu en obtenant le maximum de luminosité dans toutes les pièces prévues, en particulier au sein des salles de réunions.



## ZOOM SUR L'ARCHITECTE

Pierre-Louis Faloci a réalisé de nombreux bâtiments publics et de nombreux aménagements urbains et paysagers. L'une des caractéristiques principales de ses projets est qu'il réalise à la fois les bâtiments et les aménagements extérieurs comme un tout

Il a reçu plusieurs distinctions dont la médaille d'argent de l'Académie d'Architecture, il est notamment Chevalier des Arts et Lettres, Chevalier de l'ordre national du mérite et Chevalier de la Légion d'honneur.

## Le temps du chantier en pratique Jusqu'en 2020, le Centre Culturel va connaître plusieurs phases de travaux.

### PLUSIEURS PHASES DE TRAVAUX

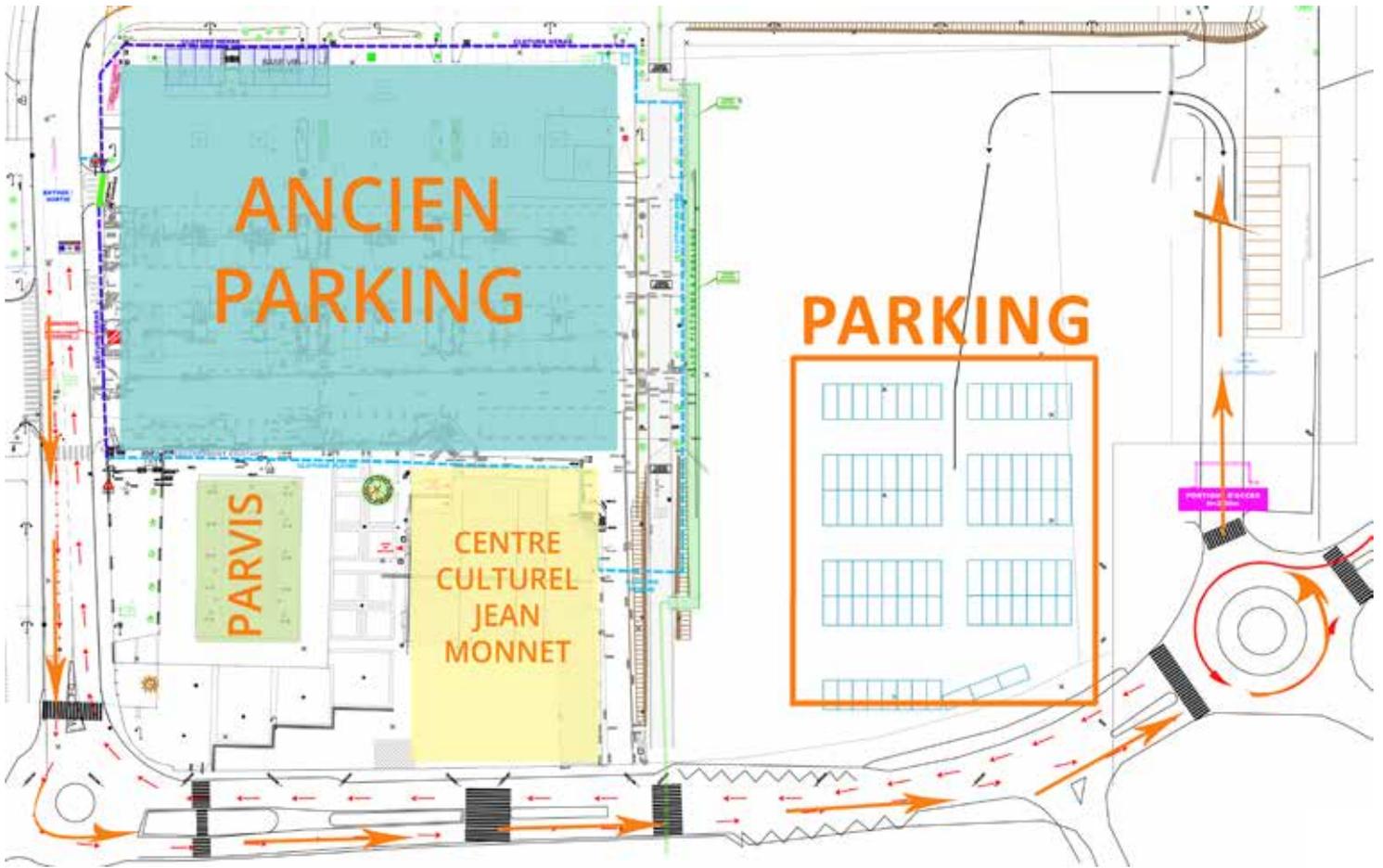
Dans quelques semaines, le parking du Centre Culturel se métamorphose. Le chantier sera divisé en 3 phases : la réalisation de l'extension du centre culturel, la réhabilitation du bâtiment existant et le réaménagement urbain et paysager des abords

### QUELQUES CHANGEMENTS POUR LES USAGERS

Pour établir ce projet, une partie du parking existant sera détruite pour implanter dans cette zone l'extension du centre culturel Jean Monnet. Ces places de parking seront rétablies dans la continuité du parking existant, sur l'emprise de la place Jean Monnet. Le Centre Culturel reste ouvert pendant toute la durée des travaux. Le parking sera fermé, les usagers sont donc invités à stationner aux parkings à proximité (Place Jean Monnet – 100 places et parking George Sand – 56 places).



## Parking provisoire durant le chantier



## Les parkings du centre-ville



**RAPPEL ZONE BLEUE**  
**DISQUE OBLIGATOIRE**  
 • DURÉE MAXIMALE DE STATIONNEMENT : 1h30

GRATUIT



## Zumba en plein air

Le mois d'août a été animé par des cours gratuits de zumba au Kiosque Jean-Jacques Rousseau. L'association Anim Pep's and Fun a proposé une heure de remise en forme complète : cardio, préparation musculaire, équilibre et flexibilité sur une musique entraînante. Des experts aux novices, des enfants aux adultes, tous se sont beaucoup amusés sur cette danse qui mélange sport, fitness et rythmique. Rendez-vous au Centre Culturel Jean Monnet le 6 octobre pour le Zumbathon.



## Soirée veillée parents-enfants au secteur enfance

Au secteur enfance, la journée du 16 août s'est terminée tard dans la soirée. L'équipe des animateurs, associée à une quinzaine de familles d'enfants de 3 à 12 ans, avait concocté des animations surprises sur le thème du voyage dans le temps. Une soirée ludique, remplie de découvertes autour d'un repas canadien ! Les enfants et leurs familles ont passé un excellent moment festif et récréatif. Pour l'été, entre 50 et 80 enfants (divisés en plusieurs groupes) ont fréquenté le centre bénéficiant de multiples activités. Le thème général étant « le voyage dans le temps » selon les âges, les enfants ont bénéficié de sorties à la piscine, musée de la préhistoire, visite de l'abbaye d'Ambronay, parc des aigles du Léman, balade à cheval, initiation aux jeux médiévaux...

## Dimanche 2 septembre : une belle après-midi sportive à Saint-Genis !

Adrien Guillonnet (SCO Dijon-Team Materiel-velo.com) s'est imposé, ce dimanche après-midi, lors de l'étape en ligne du Tour du Pays de Gex-Valserine, disputée entre Gex et Saint-Genis-Pouilly sur une distance de 111,2 kilomètres. Il a devancé Rémy Rochas (Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme). Ce dernier remporte le classement général de cette 40e édition. Rémy Rochas succède à Louis Pijourlet au palmarès de l'épreuve. Bravo à tous les coureurs, les organisateurs et les bénévoles de cette course. Merci aux élus français et suisse pour leur présence pour l'arrivée de ce tour à Saint-Genis-Pouilly.





## Retour sur la rentrée scolaire 2018

Cette rentrée 2018 est marquée par l'ouverture d'un groupe scolaire : la Diamanterie. Cette école est une belle démonstration de l'intérêt que porte la municipalité à l'égard des enfants et ils sont aujourd'hui plus de 135 à découvrir un lieu fait pour eux, agréable et fonctionnel. Lundi 3 septembre, 1 500 petits Saint-Genésiens ont intégré leurs classes et ont eu la joie de retrouver leur cour d'école. Le Maire et la municipalité souhaitent une belle rentrée et une année scolaire épanouissante et pleine de réussite aux écoliers, collégiens, lycéens et toute la communauté enseignante de Saint-Genis-Pouilly.

## Résidence seniors : une inauguration réussie !

Hubert Bertrand, Maire de Saint-Genis-Pouilly a inauguré la nouvelle résidence seniors "Les Rosiers" à Saint-Genis-Pouilly en compagnie de Romain Daubié, Président Directeur Général de la Semcoda et Rachel Mazuir Sénateur de l'Ain. Cette résidence seniors occupe un vaste espace à proximité de nombreux commerces et services, comme l'a souligné Monsieur le maire dans son allocution, avec ses 56 logements du T2 au T4. Lors de la visite de deux de ces logements, tout le monde s'est rendu compte du confort de cette construction neuve. Une salle commune, une gardienne d'immeuble avec son bureau, un espace parking, une salle de fitness, un terrain de pétanque... tout a été fort bien étudié pour le bien-être des seniors. Un moment de convivialité pour les résidents et les invités qui se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.



## Inauguration du groupe scolaire de la Diamanterie : 7 millions d'euros investis

Le 11 septembre le Maire, Hubert Bertrand inaugurait le nouveau groupe scolaire de la Diamanterie, en présence de Madame Remer, Inspectrice académique de l'Ain, de Madame Serre, Inspectrice de l'Éducation Nationale, de Monsieur Dosse, architecte, des membres de l'équipe municipale, des enseignants, des entrepreneurs de l'ouvrage, les agents communaux, les parents et les enfants, fiers de parcourir cette belle école. 18h a sonné... pour laisser place à la fameuse « coupure du ruban », signe du début de vie officielle d'un tel équipement. Réunis dans la cour, tous se sont retrouvés pour entendre les traditionnels discours, unanimes quant à la réussite de cet équipement, avant de procéder à une visite des locaux et d'échanger autour du verre de l'amitié. Situé à proximité du quartier Simone Veil, l'école comprend 11 grandes classes de 60 m<sup>2</sup> (6 en élémentaire dont 3 ouvertes et 5 en maternelle dont 2 ouvertes), une cuisine de 327 m<sup>2</sup> comprenant des grands réfectoires et une bibliothèque.



## Accord politique contre le Tram sans concertation avec la ville et les habitants



Comme cela a été confirmé par les Suisses, l'extension du tram genevois jusqu'à Saint-Genis-Pouilly n'est pas dans la liste des projets retenus pour être cofinancés par le Conseil fédéral et le département.

Nos partenaires Suisses ont constaté l'absence totale d'action du Conseil départemental de l'Ain et la volonté de nuire au centre et au sud du Pays de Gex.

Le rapport suisse préliminaire précise que rien n'a été fait du côté de l'Ain pour préparer la venue du tram et que cela justifiait de ne pas retenir le prolongement de la ligne de tram jusqu'à Saint-Genis-Pouilly. En effet, les travaux préparatoires pour l'arrivée du Tram, tel que le réaménagement du rond-point Porte de France, ne sont toujours pas programmés par le conseil départemental. L'Ain perd toute crédibilité face aux arguments et à la décision de la Confédération.

Pourtant le Département, la commune et la CCPG ont signé conjointement le 30 août 2012 le contrat d'axe avec comme Préambule : « le SCOT prescrit Saint Genis Pouilly, en tant que centre régional du projet d'agglomération, et point d'entrée de l'agglomération et futur terminus du Tram Cornavin-Meyrin-Cern au cœur de l'armature territoriale du Pays de Gex et de la région genevoise ».

Devant leur échec avec une photo de famille politique, les élus de la majorité de droite de la Région, du Département et de la CCPG condamnent le projet de tram en faisant des promesses sur la mise en place d'un BHNS, qui ne répond absolument pas aux besoins des habitants. A aucun moment, la commune de Saint-Genis-Pouilly n'a été associée, ni même informée de cette démarche, qu'elle a apprise par la presse.

Pourtant, la commune de Saint-Genis-Pouilly a respecté tous ses

engagements et s'est donnée les moyens pour répondre au rôle que lui assigne ce projet d'agglomération, en terme d'habitat avec une densification urbaine dans le rayon d'influence du Tramway et en terme de programmation pour le secteur Porte de France.

Nous constatons le manque de considération envers les habitants du Pays de Gex et en particulier les frontaliers, qui subissent chaque jour des bouchons conséquents dans le carrefour Porte de France et qui continueront à subir les manquements départementaux.

Nous devons rappeler, à travers la compensation financière genevoise, l'importante contribution des frontaliers aux finances du Conseil départemental de l'Ain.

**Cet échec dans la négociation avec les Suisses est de la responsabilité exclusive du conseil départemental actuel sous la présidence de M. Deguerry et des conseillers départementaux de notre secteur.**

Il est primordial que notre territoire affronte les enjeux de demain, concilie la croissance en terme économique et démographique et les exigences du développement durable. Dans cette perspective, la question de la mobilité est une question essentielle.

Il n'y a, pas dans l'histoire du Département de l'Ain, mémoire de telles actions de nuisance à l'encontre de sa propre population, en particulier celle du centre et sud gessien.

Il appartiendra alors aux habitants et en particulier de notre secteur de tirer les conséquences de ces actions néfastes pour l'intérêt général.



## Lutte contre l'habitat indigne !

Saint-Genis, engagée depuis de nombreuses années dans une politique de lutte contre l'habitat indigne, a décidé de mettre en œuvre un nouvel outil d'amélioration de la qualité du bâti dans la zone économique de l'Allondon, par le biais de la demande d'autorisation préalable de mise en location du logement.

En pratique, ce dispositif, issu de la loi ALUR, impose aux propriétaires de la zone de l'Allondon d'obtenir au préalable une autorisation avant de conclure le contrat de bail.

Pour tout logement susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique, la demande peut être rejetée ou faire l'objet d'une autorisation sous conditions de travaux d'aménagements.

Les demandes d'autorisation préalable à la mise en location (CERFA n°15652\*01) seront à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Mairie de Saint-Genis-Pouilly  
Service urbanisme  
94 avenue de la République  
01630 Saint-Genis-Pouilly

Le manquement au respect de ce régime est passible d'une amende. Le conseil municipal a voté à l'unanimité cette procédure et propose à la Communauté de communes du Pays de Gex de l'instituer sur toutes les zones d'activités économiques.

## Chéquiers jeunes 01

### Chéquiers jeunes 01 pour les spectacles du théâtre du Bordeau

Le Chéquier jeunes 01 permet aux jeunes de 11 à 15 ans inscrits en classe de niveau collège de bénéficier d'avantages pour des manifestations culturelles ou sportives, de bons d'achat pour des livres... Ce dispositif peut également être une aide pour financer une inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport.



### Pour commander votre Chéquier jeunes 01

Commandez-le avant le 30 avril 2019, muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou extrait de livret de famille) et d'un justificatif de domicile. Le Chéquier est utilisable du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

### Une question, un renseignement ?

La hotline dédiée au Chéquier Jeunes 01 est là pour vous aider, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Tél : 03 87 78 78 21

Inscrivez-vous sur le site [www.chequierjeunes.ain.fr](http://www.chequierjeunes.ain.fr)

## Le recensement à Saint-Genis-Pouilly, c'est pour bientôt !

### À quoi ça sert ?

- C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.
- Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
- Définir les moyens de fonctionnement des communes. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Prendre des décisions adaptées pour la collectivité. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

### Est-ce obligatoire ?

Oui il l'est en effet. Selon l'article n°3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées "obligatoires" par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires. La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité.

### Comment ça marche ?

- Le recensement par Internet  
Un agent recenseur, recruté par la Ville de Saint-Genis-Pouilly et détenteur d'une carte tricolore, se rend à votre domicile. Il vous propose d'effectuer vos démarches de recensement par Internet, et vous délivre un code d'accès (ainsi qu'un mot de passe, les deux sont strictement personnels) pour vous connecter et vous faire recenser (sur le site <http://www.le-recensement-et-moi.fr>). Il ne vous reste plus qu'à remplir le questionnaire en ligne.
- Le recensement en version papier  
Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, l'agent recenseur vous remettra tous les questionnaires à remplir en version papier, comme au bon vieux temps ! Il peut même vous aider... Une fois les questionnaires remplis, vous convenez d'un nouveau rendez-vous pour qu'il vienne récupérer les documents. Vous pouvez aussi les envoyer directement à la mairie de Saint-Genis-Pouilly, ou les déposer à l'accueil.

Le recensement aura lieu à Saint-Genis-Pouilly du 17 janvier au 16 février 2019.



## Le restaurant scolaire décroche le label « Ecocert » niveau 2 – 2<sup>e</sup> carottes !

<b>Niveau 2</b> 	
<b>+ bio</b>	<b>30% de bio</b> et 30 composantes par mois
<b>+ local</b>	<b>Au moins 4</b> composantes bio et locale de la fourche à la fourchette par mois
<b>+ sain</b>	• <b>Formation</b> des cuisines • de consommation de <b>fruits et légumes de saison</b>
<b>+ durable</b>	• Lutte <b>anti-gaspillage</b> • Gestion globale des <b>déchets</b> • 1 action <b>écologique</b> (au choix)

Qu'est-ce que ce label ? Il s'agit du premier cahier des charges français pour une restauration collective plus bio, plus locale, plus saine, plus durable. Il valorise les efforts déjà entrepris, encourage de nouvelles initiatives et apporte des garanties sur le fonctionnement global du restaurant.

Saint-Genis est le premier restaurant scolaire du Département de l'Ain à obtenir le 2<sup>e</sup> niveau de la labellisation bio Ecocert « En cuisine ». Cette prestigieuse distinction vient récompenser l'engagement fort de la Ville en faveur du bien manger et de l'environnement.

Ce 2<sup>e</sup> niveau du label bio – qui en compte 3 – repose sur des exigences qualitatives drastiques : au moins 30 % de bio dans les repas, sans OGM, sans additifs, part importante de fruits et légumes de saison et de bio local, formation des cuisiniers, lutte contre les gaspillages, gestion globale des déchets et une gestion écologique (nettoyage/désinfection des locaux bio).

Ce label a été décerné à la suite d'un audit réalisé sur place le 19 juin dernier avec divers contrôles en cuisine. Voilà qui atteste que les assiettes des écoliers font la part belle à une alimentation issue d'une agriculture biologique locale, durable et de saison.

Mitonnée par les cuisiniers municipaux, ces repas sains apportent aux enfants des nutriments de qualité. Excellents pour la santé, ils sont aussi savoureux pour les papilles

Le restaurant scolaire sert d'ores et déjà 50% de bio et remplit une partie des conditions qui nous permettrons d'atteindre le niveau 3. La ville continue sa démarche afin d'offrir le meilleur à nos enfants tout en étant respectueuse de l'environnement.





## Location de salles municipales



Afin de faciliter au quotidien la vie des habitants, la ville met à disposition des salles municipales de prestige, réparties sur l'ensemble de la commune. Une solution pratique pour célébrer tous les grands événements nécessitant un accueil de qualité proche de chez eux. Le tarif des locations est fixé par délibération du Conseil Municipal. La Municipalité reste prioritaire sur l'utilisation des salles et se réserve le droit d'annuler une location en cas de nécessité, notamment pour l'organisation d'élections, de campagnes électorales, de manifestations municipales et de travaux importants à réaliser. Par ailleurs, elle peut immobiliser une salle pour des raisons de sécurité. Les salles municipales sont disponibles pour les particuliers, les associations et les entreprises. La réservation définitive n'est acquise qu'à la réception du dossier complet.

### 3 salles à disposition et prochainement une quatrième

La ville compte de nombreuses salles de réunion, en particulier au Centre Culturel Jean Monnet, qui sont mises à disposition pour les assemblées générales par exemple. La ville a également de grands espaces à proposer à la location à la salle Bobby Lapointe (195 m<sup>2</sup>) et à la salle de Pregnin (145 m<sup>2</sup>), toutes deux indiquées pour les mariages, anniversaires, baptêmes, fêtes de familles et réunions diverses. Elles disposent d'une cuisine équipée. Le gymnase du Lion est également adapté pour de grandes manifestations sportives.

### Une nouvelle salle sera disponible au 1er trimestre 2019

Un nouveau bâtiment municipal a été finalisé récemment. Il s'agit de la salle plurivalente de la Diamanterie. Tout a été pensé pour un confort d'utilisation maximal. Cette nouvelle salle, avec sa belle surface de 152 m<sup>2</sup> est adaptée à tout type d'événementiel. Un système de sono et de vidéo projection est intégré au bâtiment et l'isolation acoustique des murs et du plafond a été conçue pour un confort d'écoute à l'intérieur et le moins de gêne sonore à l'extérieur. La cuisine de 28 m<sup>2</sup> a été équipée pour recevoir au mieux les traiteurs (gazinière, four de remise en température, lave-vaisselle, plonge, rangements, frigo).

### Renseignements :

Service manifestation, de location des salles et vie associative  
04 50 20 52 82 - [location.salle@saint-genis-pouilly.fr](mailto:location.salle@saint-genis-pouilly.fr)

## C'est reparti pour les ateliers seniors !

Assouvir sa curiosité, découvrir de nouvelles activités et continuer à apprendre : quand on a enfin un peu plus de temps, c'est le moment ! Trois ateliers physiques sont organisés à la cafétéria du Centre Culturel Jean Monnet :

- **Equilibre et santé**, organisé par l'Aide aux Familles et aux Personnes de l'Ain (AFP01) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Un des buts de cet atelier est d'ancrer la personne dans un parcours d'activité physique. Des solutions pour continuer à entretenir forme physique et capital santé seront proposées aux participants. Les séances sont gratuites, les mardis de 10h à 12h :  
En 2018 : 23 octobre – 20 novembre – 18 décembre  
En 2019 : 22 janvier – 19 février – 19 mars – 23 avril – 21 mai  
Renseignements auprès du CCAS au 04 50 20 52 74
- **Le Tai-chi**, organisé par le CCAS et animé par M Anthony Bonin. Cette discipline est un dérivé des arts martiaux, qui fait partie des exercices énergétiques de la médecine traditionnelle chinoise. Tarifs, payable à l'inscription au CCAS  
En 2018 : 9 octobre – 6 novembre – 4 décembre  
En 2019 : 29 janvier – 5 février – 5 mars – 9 avril – 7 mai – 4 juin  
Renseignements auprès du CCAS au 04 50 20 52 74
- Le programme **Equilibre prévention des chutes** mis en place par le CHU d'Annecy vise à acquérir plus d'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, à assurer sa propre sécurité et à apprendre à réagir en cas de perte d'équilibre.  
Les cours auront lieu chaque jeudi pendant les périodes scolaires de 14h à 16h :  
En 2018 : 4, 11, 18 octobre - 8, 15, 22 et 29 novembre  
6, 13 et 20 décembre  
En 2019 : 10, 17, 24 et 31 janvier – 7, 14 et 28 février – 7, 14, 21 et 28 mars – 4, 11, 18 et 25 avril – 2, 9, 16 et 23 mai – 6, 13 et 27 juin  
Inscription au 04 50 33 36 10 entre 13h et 17h

D'autres ateliers sont également prévus, nous ne manquerons pas de vous informer dès l'établissement du calendrier.





## CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- PROCEDE à l'installation de Monsieur Davide TESI, membre de la liste « Un Avenir Pour Tous » dans ses fonctions de conseiller municipal.
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur Hubert BERTRAND désigné comme représentant de la ville de Saint-Genis-Pouilly à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Territoire d'Innovation à adopter à la prochaine Assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire d'Innovation les trois résolutions proposées.
- PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport du délégué des communes auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.
- ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1er octobre 2018.
- AUTORISE, à l'unanimité, le remboursement des frais au responsable du Service Culturel de la Ville en dérogation des règles édictées par la délibération n° 80/14 du 8 avril 2014 relative au remboursement de frais sans conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.
- DECIDE, à la majorité ( 7 abstentions), d'appliquer à compter du 1er janvier 2019 les taux de Taxe de séjour sur le territoire communal sur les taux de la taxe de séjour fixés par l'intercommunalité, auxquels s'ajoute toujours la taxe départementale (majoration de 10%) ;
- APPROUVE, à l'unanimité, la convention "d'affiliation des partenaires – chéquier Jeunes 01" avec le Département de l'Ain pour la mise en place du "Chéquier jeunes 01" ;
- APPROUVE, à l'unanimité, les propositions relatives aux heures d'enseignement musical de revalorisation du nombre d'heure/année au 3 septembre 2018 pour le porter à 28 h 30, et du tarif de l'heure/année qui passera à 1897 euros au 1er janvier 2019 ;
- ACCEPTE, à l'unanimité, un nouveau tarif d'accueil des enfants le matin de 7 h à 8h30 à compter du 1er septembre 2018.
- ACCEPTE, à l'unanimité, le règlement intérieur du secteur enfance comprenant la modification relative à l'accueil du matin à compter du 1er septembre 2018.
- ACCEPTE, à l'unanimité, les conditions fixées dans la convention d'objectifs et de financement pour le secteur jeunesse ;
- APPROUVE, à la majorité (1 abstention), le montant définitif du coût des travaux pour la réhabilitation et l'extension du centre culturel Jean Monnet à 10 368 000,00 euros hors taxes.
- APPROUVE, à l'unanimité, le plan de financement APD des travaux d'enfouissement des réseaux prévus au hameau de Flies ;
- APPROUVE, à la majorité (1 abstention), le programme de vente de bois 2019.
- INSTITUTE, à l'unanimité, dans un délai de 6 mois à compter de la publication de la présente délibération, la procédure d'autorisation préalable de mise en location conformément aux dispositions de l'article 92 de la loi ALUR et du décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location ;
- INSTITUTE, à l'unanimité, le régime d'autorisation préalable pour toutes les catégories de logements et sur le périmètre suivant : Zone de l'Allondon ;
- PROPOSE, à l'unanimité, à la Communauté de communes du Pays de Gex d'instituer sur toutes les zones d'activités économiques la procédure d'autorisation préalable de mise en location.
- PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service de Gestion et de Valorisation des Déchets pour l'année 2017.

Le recueil des actes administratifs  
(délibérations et arrêtés du Maire)  
est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouvertures.



## EXPRESSION DES LISTES DU CONSEIL MUNICIPAL

### LA MAJORITÉ

Ce qui fait la différence parmi les élus c'est de dire la réalité et de ne pas leurrer nos concitoyens. Pour les élus de notre liste, l'important est de servir et de ne pas porter préjudice à notre ville sous des arguments de basses politiques locales. La responsabilité d'une équipe municipale est de répondre aux demandes dès lors qu'elles apparaissent légitimes et équitables. Ainsi se distinguent deux groupes : celui qui est bien logé, bien installé souhaite que rien ne bouge, celui qui a des enfants ou de la mémoire autorise un développement raisonné si cela ne bouscule pas trop sa propre vie. Les deux ont raison, nous ne souhaitons pas que nos vies soient bousculées ou polluées et pourtant la logique est d'accepter le développement maîtrisé. Pas n'importe lequel, celui qui respecte notre qualité de vie et qui l'améliore, celui qui prend en compte la préservation de l'espace et de la nature, celui qui assume sa responsabilité géographique et économique. C'est cela notre ligne de travail, écouter et prendre en compte l'intérêt général de notre ville et de notre territoire.



Liste Un avenir pour tous

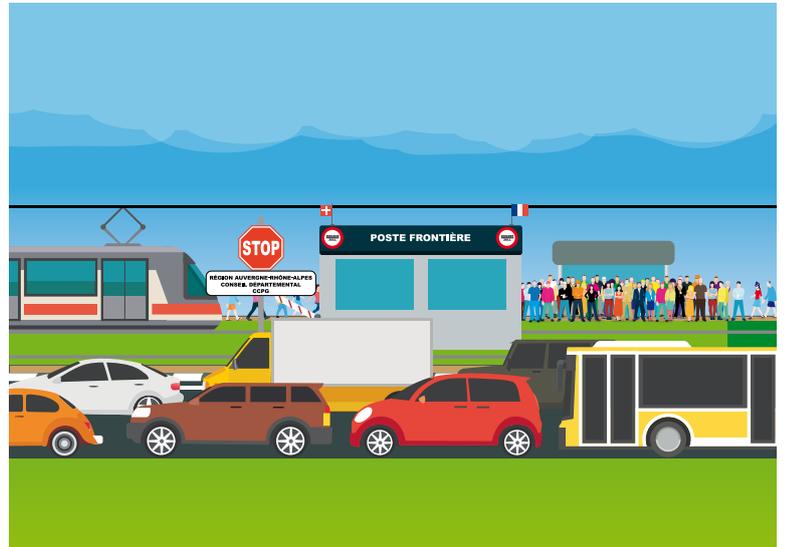
### LA MINORITÉ

La minorité n'a pas fait parvenir de publication pour ce numéro

Liste Saint-Genis-Pouilly réveille-toi !

## INTERCOMMUNALITÉ

### Un arrêt brutal du tram sans concertation ni avec les habitants ni avec la commune.



Nos partenaires Suisses n'ont pas retenu la continuité du tram vers Saint-Genis dans les co-financements d'aménagement de notre secteur.

D'ailleurs ils ont donné les motifs de cette décision en précisant que le département de l'Ain n'avait rien préparé depuis des années pour recevoir cet équipement structurant en particulier dans l'aménagement du rond-point Porte de France.

Cet échec a permis à un groupe d'élus de poser pour une photo lors d'un rassemblement politique des Républicains à Divonne au cours duquel, tout sourire, ils continuent de promettre des solutions pour le futur.

Cela apparaît comme une provocation, sans égard pour les habitants du Pays de Gex qui vont continuer à subir les problèmes de circulation et de bouchons et cela s'ajoute au dédain des conseillers départementaux, qui déjà avaient approuvé dès le début de leur mandat la suppression de la subvention pour la piscine de Saint-Genis, pourtant voté par leurs prédécesseurs. Cela a contraint la commune de Saint-Genis à différencier les tarifs entre les habitants de la commune et les communes voisines.

Il faut rappeler que les frontaliers contribuent aux finances départementales par la compensation genevoise et pourtant ils n'ont aucun retour pour les aménagements du tram et des parkings.

Les conseillers départementaux actuels de notre secteur ne respectent ni les frontaliers, ni les promesses de tram qu'ils ont fait pour être élus pas plus qu'ils ne respectent l'ensemble des habitants de nos communes qui subissent journalièrement les difficultés de circulation autour de Porte de France.

Il faut se demander quels sont les travaux financés par la compensation genevoise dans notre secteur, où ils se font et s'ils étaient prioritaires.

Il est inacceptable que la compensation ne soit pas utilisée pour le tram et que le conseil Départemental ose s'étonner de la réponse apportée par Berne. Pourquoi tant de mépris pour les habitants de notre secteur ?



## THÉÂTRE DU BORDEAU

## Piletta ReMix Le Collectif Wow!

MERCREDI 10 OCTOBRE  
À 16H00  
Théâtre radiophonique  
Jeune public



Piletta est une petite fille de neuf ans (et demi !) qui vit avec son père et sa grand-mère, qui depuis quelques jours n'est pas très en forme. Un soir, Piletta écoute aux portes et surprend une conversation entre son papa et le médecin du village. Elle ne saisit pas tout mais assez pour comprendre que l'heure est grave. Il n'existe qu'un remède miracle pour sauver sa grand-mère malade : la fleur de Bibiscus. Une fleur rare et éphémère qu'on ne trouve que sur la colline de Bilipolis et qu'il faudra se procurer avant la prochaine pleine lune qui est prévue dans trois jours ! Etonnée du peu de cas que fait son père de cette terrible nouvelle, notre héroïne décide de partir elle-même, et tout de suite, à la recherche de la fleur antidote, bravant ses peurs et les dangers de la nuit et du monde inconnu qui s'ouvre à elle.

[www.lecollectifwow.be](http://www.lecollectifwow.be)

Dès 7 ans | Durée 50mn  
Tarif unique 8 €

## Au-dessus de la mêlée Cédric Chapuis

JEUDI 8 NOVEMBRE  
À 20H30  
Théâtre

Après "Une vie sur mesure" présenté au Bordeaux en 2016, Cédric Chapuis revient avec un seul-en-scène drôle, tendre et passionné.



"Pourquoi le rugby ? Je ne sais pas. Certains diront que je suis tombé dedans quand j'étais petit, la vérité c'est que mon père m'y a poussé des deux mains, dans le dos, par surprise en déclarant à ma mère qu'il allait faire de moi "un homme". Voilà comment, 15 ans plus tard, je me retrouve entouré de mes meilleurs amis, à une minute du coup d'envoi le plus important de notre vie..." Avec beaucoup d'humour et une profonde humanité, Cédric Chapuis met un coup de projecteur sur un sport hors norme, où tout a un goût d'absolu. Qu'on soit ou non amateur de rugby, cette pièce offre plus encore qu'une aventure humaine palpitante, une véritable envolée au-dessus de la mêlée.

Dès 8 ans | Durée 1h20  
Tarif plein 20 € | Réduit 17 € | Abonné 15 € | Abonné Jeune 12 € | Enfant 10 €

## Alex Vizorek est une oeuvre d'art Alex Vizorek

SAMEDI 13 OCTOBRE  
À 20H30  
Humour  
Tête d'affiche



COMPLET

L'Art, c'est comme la politique, c'est pas parce qu'on n'y connaît rien qu'on ne peut pas en parler. Et Alex Vizorek en a des choses à dire sur la Musique, la Sculpture, le Cinéma ou encore l'Art Moderne. Le phénomène de l'humour belge vous emmène dans un univers flamboyant où Magritte, Ravel, Bergman, Visconti et Bergson côtoient Pamela Anderson, Luis Fernandez et Paris Hilton. Sa mission : vous faire rire tout en apprenant. A moins que ce ne soit l'inverse.

[www.alexvizorek.com](http://www.alexvizorek.com)

Dès 11 ans | Durée 1h30  
Tarif plein 30 € | Réduit 27 € | Abonné 25 € | Abonné Jeune 22 €

## Partenariat Soirée classique Le Chœur de Saubraz (Suisse-VD) et L'Ensemble à Vents Mélopée de Genève

SAMEDI 10 NOVEMBRE  
À 20H30  
Musique classique



Le Chœur de Saubraz est composé d'une cinquantaine de choristes amateurs, dirigé par Malgorzata Digaud-Baluszynska, bien connue par les mélomanes du Pays de Gex. Depuis trois ans, il se passionne pour le répertoire classique : la Messa di Gloria de Puccini, le Stabat Mater de Karl Jenkins, le Requiem de Fauré... L'Ensemble Instrumental à Vents Mélopée de Genève dirigé par Claude Surdez, réunit des musiciens professionnels et amateurs curieux et passionnés par la découverte d'un répertoire peu connu.

Petite restauration à partir de 19h

Hors abonnement  
Tarif dès 12 ans 20 € | Gratuit jusqu'à 12 ans  
Vente des billets sur place avant le concert



## Les Vibrants Cie Teknai

JEUDI 15 NOVEMBRE  
À 20H30  
Théâtre



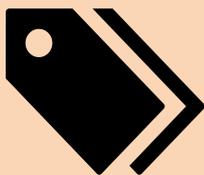
Les Vibrants raconte le destin d'une Gueule Cassée de Verdun aux planches de la Comédie Française à travers une pièce de théâtre cinématographique. 1914. Eugène, aussi beau qu'insolent, part pour le front comme engagé volontaire. 1916. Il est blessé à Verdun par un éclat d'obus et y laisse la moitié de son visage. S'ensuit alors une irrésistible descente aux enfers : comment continuer à vivre lorsque le miroir nous donne à voir les restes de ce qui a été et ne sera plus ? Au Val-de-Grâce où il est hospitalisé, Eugène va rencontrer les architectes de sa nouvelle vie et suivre les pas, ou plutôt l'ombre, d'un certain Cyrano de Bergerac....

[www.compagnie-teknai.com](http://www.compagnie-teknai.com)

Dès 13 ans | Durée 1h30

Tarif plein 20 € | Réduit 17 € | Abonné 15 € | Abonné Jeune 12 €

### BILLETTERIE ET RÉSERVATIONS



Plusieurs solutions s'offrent à vous pour acheter des places à l'unité ou pour vous abonner (vous êtes abonné en choisissant 3 spectacles et bénéficiez d'un tarif préférentiel pour l'ensemble de la saison) :

- Au service culturel au 1<sup>e</sup> étage de la mairie, l'équipe est à votre disposition pour vous conseiller du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.
- Prendre vos places par internet <http://www.saint-genis-pouilly.fr/> rubrique en 1 clic

### MÉDIATHÈQUE

## CE MOIS-CI, DANS VOTRE MÉDIATHÈQUE

Début octobre, top départ de l'opération Premières Pages en collaboration avec la Direction de Lecture Publique de l'Ain.



premières  
pages

### SI SI DO DO...

#### LA CIE LE CHANT DES LIGNES

SAMEDI 13 OCTOBRE À 11H

Conte musical, à partir de 18 mois

C'est l'heure d'aller dormir, mais personne ne veut se coucher... Non, je n'ai pas sommeil, et le dodo ne veut pas venir. Si, si dodo ! Et ne t'inquiète pas mon ange, mets-toi bien à l'aise, je vais te raconter une histoire...

### L'HEURE DU CONTE À 11H

SAMEDI 20 OCTOBRE À 11H

Animée par Josiane Clouet, à partir de 4 ans

### LES DÉLÉAGE, UNE FAMILLE À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE CIE PAR MONTS ET MERVEILLES

VENDREDI 16 NOVEMBRE À 20H

Théâtre, à partir de 14 ans

La correspondance entre Jean Déléage, mobilisé en 1914 et son épouse, Louise, témoigne du quotidien de la guerre. Pendant que certains se battent au front, les autres se battent pour que la vie continue.

# COMMÉMORATION DU 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE



## 2<sup>e</sup> édition Zumbathon

Organisée par l'association Anim' Peps & Fun

**Samedi 6 octobre**

ouverture des portes à 18h15

Centre Culturel Jean Monnet

10 € par adulte - À partir de 12 ans

Tous les profits seront reversés

à la Ligue contre le Cancer de l'Ain

Buvette et restauration rapide

## Piletta ReMix - Le Collectif Wow !

**Mercredi 10 octobre à 16h00**

Théâtre radiophonique / Jeune public

Théâtre du Bordeaux

## Alex Vizorek est une œuvre d'art

**Samedi 13 octobre à 20h30**

Humour / Tête d'affiche

Théâtre du Bordeaux

## Bourse aux skis

Organisée par le Ski Club de Saint-Genis

**Vendredi 12 et samedi 13 octobre**

Gymnase du Lyon

Vendredi 12 octobre : Dépôts de 17h30 à 19h30

Samedi 13 octobre : vente de 9h à 13h

Retours/règlement : de 14h30 à 15h30.

[www.skiclubstgenis.com](http://www.skiclubstgenis.com)

## Si Si Do Do...

**La Cie Le chant des Lignes**

**Samedi 13 octobre à 11h**

Conte musical, à partir de 18 mois

Médiathèque

Inscriptions obligatoires : 04 50 42 12 42

## Salon des cuisines du monde - 3<sup>e</sup> édition

**Dimanche 14 octobre de 11h à 18h**

Centre Culturel Jean Monnet

Entrée libre

## Projection gratuite :

**Nouvelle Zélande,  
avec Aurélie et Béranger**

Organisée par l'association ABM Léman

**Mardi 16 octobre à 20h**

Salle Bobby Lapointe

Un buffet canadien suivra la projection

## L'heure du conte à 11h

Animée par Josiane Clouet, à partir de 4 ans

**Samedi 20 octobre à 11h**

Médiathèque

Inscriptions obligatoires : 04 50 42 12 42

## Vide grenier

Organisée par l'association Initiatives jeunes

**Dimanche 21 octobre de 8h à 18h**

Centre Culturel Jean Monnet

## Don du sang

**Lundi 22 octobre de 14h30 à 19h**

Salle Bobby Lapointe

**SORTIES, ÉVÉNEMENTS, ACTUS... NE RATEZ PLUS L'INFO !**

Inscrivez-vous à la newsletter de la ville par le site Internet [www.saint-genis-pouilly.fr](http://www.saint-genis-pouilly.fr)  
ou suivez-nous sur la page Facebook « Ville de Saint-Genis-Pouilly »

